

# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## ANGLETERRE.

Londres, le 23 juillet. — Nous apprenons qu'une assemblée publique dans avoir lieu dans le *Crown* et *Anchor*, au sujet de ce qui se passe en Allemagne. Nous aurions désiré que la chambre des communes, par une adresse au roi, eût rendu une telle manifestation inutile; mais, comme le parlement n'est pas intervenu, nous nous réjouissons qu'une occasion soit offerte aux Anglais de s'exprimer à l'égard d'une attaque si incertaine et en même temps si violente envers les libertés de l'Europe.

Il est facile de voir que le manifeste de la diète germanique n'est que le premier pas des trois puissances alliées contre la liberté britannique et celle des états germaniques; manquant des moyens nécessaires pour renverser d'un seul coup les institutions constitutionnelles en France, elles veulent rendre l'Angleterre dépendante de leur générosité pour ses démonstrations libérales; elles débutent par un procédé qu'elles s'imaginent n'offrir aucun prétexte à la Grande-Bretagne et la France pour intervenir. Prenant en considération les indices nombreux d'hostilités contre les institutions libérales de la part de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse, il nous semble qu'il convient que les gouvernements d'Angleterre et de la France s'entendent le plus tôt possible sur les moyens de mettre un frein aux empiétements de ces puissances, et c'est à cause de cela que nous voyons avec plaisir toutes les démonstrations populaires qui pourraient les fortifier dans cette politique. (The Courier.)

## FRANCE.

Paris, le 24 juillet. — S. M. la reine des Français, accompagnée des princesses ses filles, est venue aujourd'hui à midi rendre sa visite à LL. MM. l'ex-impératrice du Brésil et dona Maria. On espérait que la reine des Français aurait quelques nouvelles à donner sur l'expédition, mais S. M. a assuré que le gouvernement ne savait rien que LL. MM. ne sussent elles-mêmes.

S. M. est ensuite venue au Palais-Royal visiter le trousseau de la future reine des Belges.

Le comte Pozzo di Borgo a été reçu par l'empereur, à Saint-Petersbourg, avec une faveur particulière; il a déjeuné et dîné le même jour avec S. M. M. Pozzo di Borgo a ensuite passé trois jours à Péterhoff, résidence impériale, où les ministres et les ambassadeurs ne sont presque jamais admis. (Messenger.)

Les journaux de Paris publient le programme des cérémonies et fêtes qui auront lieu à l'occasion des anniversaires de juillet 1830.

Les lettres d'Aix, en date du 18, annoncent que la bonne harmonie est rétablie entre les patriotes et le 24<sup>e</sup> régiment, et que la tranquillité paraît définitivement assurée.

Nous avons reçu, par voie extraordinaire, le *Libéral* de Fribourg, du 16 juillet, qu'on a saisi, ainsi que le numéro du 17. Nous donnons comme un morceau curieux la fin de l'article qui a motivé la saisie :

De quel droit l'Autriche veut-elle s'ériger en dictateur de l'Allemagne? Est-ce parce que tremblant devant l'épée du héros vainqueur, elle se hâte de déposer la couronne impériale qui ne donnait qu'un pouvoir limité? De quel droit la Prusse veut-elle nous commander la soumission à ses ordres et à ceux de l'Autriche? Est-ce parce qu'elle a la première abandonné les intérêts de la patrie commune dans la paix de Bâle? Est-ce par que, sous Napoléon, elle a le plus contribué à diviser et à affaiblir les forces de l'Allemagne? Nos des-

pendans s'étonneront un jour de l'abus du pouvoir que ces deux puissances se sont permis. Peuple! nos neveux devront-ils aussi s'étonner de la lâcheté de la nation abandonnant la défense de ses droits!

Si un pays est occupé par l'ennemi, les habitants souffrent en silence les maux que leurs forces ne sont pas suffisantes à combattre et que la résistance ne fait qu'augmenter inutilement. La tranquillité et la patience deviennent alors la loi de la prudence. — Nous obéissons à la prudence. Mais nous n'avons pas la loi contre nous; et la destinée amène facilement des circonstances qui excitent, qui encouragent le peuple à briser un joug inique. La Prusse et l'Autriche; et leurs alliés sont-ils sûrs que de telles circonstances ne se présenteront jamais?

Ainsi donc, les petits princes n'ont pas hésité à échanger la confiance et l'amour de leurs peuples contre un regard gracieux de l'Autriche et de la Prusse! Comment ont-ils pu chercher une augmentation de pouvoir en se constituant eux-mêmes sujets des grandes puissances? Leurs trônes ne sont plus un bienfait, mais seulement un titre d'oppression pour leurs peuples.

Aussi, aucune main ne se lèvera plus volontairement pour eux. S'il plaît aux grandes puissances de partager l'Allemagne comme elles ont partagé la Pologne, de deux choses l'une: ou la nation allemande supportera patiemment le partage, ou bien, si le peuple se lève, il ne le fera certainement point en faveur des trônes.

Les rédacteurs du *Libéral* avaient jusqu'à présent représenté le parti monarchique constitutionnel. Par la dernière phrase de l'article précédent, on voit qu'ils ne pensent pas encore à offrir le trône de l'Allemagne au roi de Belgique.

## SUR LE PORTUGAL.

Peu de pays ont passé par tant des phases diverses que le Portugal, peu de nations ont été dans des temps divers plus puissantes et plus misérables. Sous le règne d'Emanuel les flottes portugaises dominaient les mers, et l'Inde et l'Afrique obéirent à ces fameux aventuriers. Ce fut là l'apogée de leur gloire, et dès-lors ils tombèrent de cascade en cascade jusqu'à l'état de misère où les trouva Pombal.

La main forte et la prodigieuse énergie de ce ministre tout puissant régénéra le Portugal, et, après la mort de Jean V, il fut souverain, sinon de nom, du moins de fait. Il gouverna pendant vingt-cinq ans ce royaume avec les pouvoirs les plus étendus et les plus illimités. Il anéantit la noblesse; il se livra avec une ardeur incroyable à toutes les réformes que réclamèrent les différentes parties des services publics. Il s'affranchit de l'influence anglaise, organisa un commerce national, créa une armée, et contribua surtout à réparer le grand désastre causé par le tremblement de terre de Lisbonne.

Après sa mort on abandonna la ligne qu'avait suivie ce grand homme, et Marie et Pierre, par haine pour sa mémoire, renoncèrent à une foule d'améliorations qui avaient été introduites sous son ministère. Jean VI comprit mieux les intérêts de son pays, et il reprit le plan de réformes qui avait été abandonné par ses prédécesseurs. Il encouragea l'agriculture; le commerce et l'industrie; il créa des fabriques, des académies de commerce et de marine, des établissements littéraires et des chaires de métallurgie. Les guerres, le départ du roi pour le Brésil, sa mort, les conspirations et la guerre civile empêchèrent les résultats de ces utiles institutions et de ces vues élevées, en sorte que ce

pays est en ce moment dans une situation telle que tous les vœux doivent se réunir pour le succès de l'expédition de don Pedro, qui rendra le Portugal à sa constitution et à son ancienne prospérité.

Dans les circonstances actuelles, quelques détails statistiques sur ce pays ne seront pas sans intérêt, et nous serviront à juger les événements qui se préparent, événements qui ne seront pas sans influence sur le reste de l'Europe, et peut-être sur la France.

La surface du Portugal est de 3,150 lieues carrées (de 20 au degré), et sa population est de 3,200,000 habitans. Ses ressources sont immenses et son sol d'une fertilité sans bornes. Il ne faudrait que quelques années d'une bonne administration pour y faire naître la plus grande prospérité.

Le Portugal, sous le rapport militaire, est divisé en ce moment en 8 gouvernemens, qui correspondent à nos divisions militaires; ils sont commandés par des lieutenans généraux.

L'armée est composée de 24 régimens de ligne de 2 bataillons chaque, de 12 bataillons de chasseurs, de 12 régimens de cavalerie de 4 escadrons, de 4 régimens d'artillerie, d'un bataillon d'ouvriers du génie, d'un corps de soldats du train, et d'un corps de vétérans.

Toute l'armée est divisée en trois divisions, savoir: division du nord, division du centre et division du midi. L'état-major se compose de la manière suivante: lieutenans-généraux, nombre indéterminé; 16 maréchaux de-camp, 24 brigadiers, 6 officiers supérieurs et 54 officiers.

Les corps d'officiers des régimens d'infanterie et de cavalerie sont organisés à peu de chose près comme en France.

L'armée de don Miguel peut être forte de 30,000 hommes, dont 5,000 hommes de cavalerie et 2,500 hommes d'artillerie. Les places fortes de terre du Portugal sont au nombre de 20, parmi lesquelles on remarque principalement Valenza, Alméida, Abrantès, Elvas et le fort de Lippe. Ces places sont en général en mauvais état et mal approvisionnées, quoique don Miguel ait depuis un certain temps donné toute son attention aux moyens de défense du pays qu'il opprime. Les places maritimes sont plus nombreuses, on en compte 24; mais elles sont, à l'exception de 6 ou 7 points, en état de défense.

Après la retraite du marquis de Pombal, la marine militaire fut négligée. Elle reprit cependant en 1793 son ancien lustre, et elle compta cette année 34 navires et 1,556 canons; mais cela ne dura pas, et déjà en 1807 la flotte se trouvait diminuée de moitié, et maintenant le port de Lisbonne, qui est le seul port militaire que le Portugal possède en Europe, renferme 2 vaisseaux de ligne, 5 frégates et 8 bricks et corvettes, ce qui constitue toute la marine de don Miguel; encore ces navires sont-ils en fort mauvais état.

Le budget des recettes montait en 1822 à 45 millions de francs; mais différentes circonstances ont contribué à diminuer cette somme, si ce n'est dans ces derniers temps où les confiscations et les exactions de don Miguel n'avaient plus de bornes. L'armée et la marine absorbent plus de la moitié des sommes que l'on perçoit, et les autres dépenses sont telles qu'il y a annuellement un déficit de 8 à 10 millions de francs, aussi la dette publique dépasse-t-elle 300 millions de francs, ce qui est énorme pour des ressources bornées comme elles le sont actuellement en Portugal.

Il nous reste à dire un mot d'Oporto, qui est actuellement au pouvoir de don Pedro et qui lui servira de point de départ pour expulser don Miguel et pour reconquérir le royaume de sa fille.



Oporto est, après Lisbonne, la ville la plus considérable du Portugal; elle est située dans la province de Minho et Daero, dans une vallée étroite, entre de hautes montagnes; on y compte 10,000 maisons et 60,000 habitants. La rivière qui la traverse est bordée de jolis quais. Le port est protégé par un petit fort. Le commerce de cette ville est très-considérable et la compagnie des vins de Daero y fait de grandes affaires.

L'esprit libéral de cette grande cité ne peut manquer d'être favorable à don Pedro, et c'est peut-être ce qui l'a déterminé de choisir plutôt Oporto que Lisbonne pour point de débarquement. Il y pourra attendre les déclarations et les manifestations du peuple portugais, qui ne peuvent manquer de lui être favorable.

### BELGIQUE.

*Bruxelles, le 26 juillet.* — Le duc régnant de Saxe-Cobourg arrivera vendredi prochain à Liège avec ses deux fils, qui sont âgés de 12 à 14 ans.

Le major de la Gottellerie est parti hier soir pour aller à leur rencontre.

— Deux ingénieurs français viennent d'arriver à Bruxelles avec une arme de guerre de nouvelle invention, afin de la faire adopter par notre gouvernement. On assure que le ministre de la guerre a donné ordre d'en faire des essais.

— On va augmenter notre artillerie de campagne de plusieurs batteries; mais en cas de reprise des hostilités nous devons peut-être assiéger Maestricht ou toute autre place forte; avons-nous songé à préparer des batteries de siège?

— Nous apprenons de source certaine, que le gouvernement va faire équiper sous peu de jours, deux nouvelles canonnières.

— On a expédié au baron de Loë, notre ministre à Vienne qui est à sa campagne près de Liège, un courrier avec des dépêches qu'on dit importantes et qui nécessiteraient son prochain départ pour Vienne.

— Un projet de désertion a été concerté dans la place de Maestricht entre un grand nombre de militaires de toutes armes faisant partie de la garnison. Stimulés probablement par des habitants de cette ville, qui sont tous belges de cœur ou de naissance, 400 hommes au moins, dont la majeure partie est de l'artillerie ou du génie, avaient formé ce complot; il a été déconcerté par une liste que l'on a trouvée sur un sergent-major qui passe pour le chef de la conjuration. Cette affaire, remise entre les mains du conseil de guerre, fait beaucoup de bruit et donne bien des embarras au gouverneur Dibbets.

(Belge.)

— Dix sociétés des villes d'Anvers, Louvain, Malines et Vilvord, se sont rendues au concours de tir à l'arbalète donné il y a trois jours par la société royale de la Grande Harmonie de Bruxelles.

Le premier prix d'honneur a été remporté par M. Vruderwegen, membre de la société de Saint-George à Louvain; le deuxième par M. Lens, membre de la Bergère à Louvain, et le troisième par M. Van Hemelryk, membre de la société St.-Rommald (St.-Rumoldus), à Malines.

### LIÈGE, LE 27 JUILLET.

Le roi fera son entrée à Liège samedi 28 juillet courant par la porte de Ste.-Marguerite. On présume qu'il arrivera vers les 6 heures du soir.

La régence recevra sa majesté aux limites de la commune.

La garde civique à cheval formera l'escorte. Le roi se dirigera vers son palais par les rues de St.-Severin, Agimont, Table-de-Pierre, Arcade Ste.-Croix, St.-Hubert et Mont-St.-Martin.

Dimanche 29, un concert sera offert à S. M. à la salle de spectacle.

Le roi s'y rendra vraisemblablement vers les 8 heures du soir.

Des listes de souscriptions circulent; le s<sup>r</sup> Lefebvre (rue Table-de-Pierre) est autorisé à recevoir des souscriptions et à distribuer des cartes.

On doit s'adresser au s<sup>r</sup> Hutoy pour la location des loges.

Les portes seront ouvertes à 5 heures. On pourra prendre aussi des billets à l'entrée.

### PROGRAMME DU CONCERT.

#### PREMIÈRE PARTIE.

- 1<sup>o</sup> Ouverture de *Fradiavolo*, par Auber.
- 2<sup>o</sup> Duo de *Robert le Diable*, par Meyerbeer, chanté par MM. Henkart et Polain jeune, élèves du conservatoire royal de musique.
- 3<sup>o</sup> Solo de clarinette exécuté par le jeune Prume, élève du conservatoire.
- 4<sup>o</sup> *Le cri Liégeois*, paroles de M. C. Materne, musique du célèbre Grétry.
- 5<sup>o</sup> Concertino pour le violoncelle, composé et exécuté par M. Decortis, professeur au conservatoire.
- 6<sup>o</sup> La walse infernale de *Robert le Diable*, par Meyerbeer.

Entre la première et deuxième partie, l'harmonie liégeoise se fera entendre.

#### DEUXIÈME PARTIE.

- 1<sup>o</sup> Ouverture de *Guillaume Tell*, par Rossini.
- 2<sup>o</sup> Solo de flûte, exécuté par M. Larmoyor, élève du conservatoire.
- 3<sup>o</sup> Romance et nocturne chantés par Mlle. Colclers et Victor Prost.
- 4<sup>o</sup> Un air varié pour le violon, par Meyseder, exécuté par M. Renkin, élève du conservatoire.
- 5<sup>o</sup> Chœur triomphal de la *Muette de Portici*, par Auber.

On lit dans *l'Eclair* de Namur :

« Le roi arrivera lundi prochain à 4 heures de l'après-midi, venant de Liège; il sera accompagné de son frère le duc régnant de Saxe-Cobourg et de ses deux neveux; il couchera à Namur. On nous annonce qu'il ne recevra pas les autorités. »

— Nous avons lieu de croire que le texte du protocole 67 cité par les journaux français n'est pas entièrement exact. Le préambule de la conférence est beaucoup plus développé; une disposition du protocole fixe des époques nouvelles pour le paiement de la dette. Il y a encore quelques autres variantes de rédaction, qui, du reste, ne rendent point les propositions plus favorables aux intérêts de la Belgique, ni par conséquent plus acceptables.

(Mémorial.)

— On mande de Eysden, près de Maestricht, 23 juillet :

« Le roi doit venir passer une revue de toutes les troupes qui investissent la place; le point de réunion est Hocht, où la revue doit avoir lieu, dans les bruyères qui avoisinent cet endroit. Les bataillons de gardes civiques occupent avec le 2<sup>o</sup> chasseurs à pied les avant postes sur la rive droite de la Meuse. Le premier bataillon de la garde civique a occupé pendant quelques jours Heugen, où les Hollandais avaient placé un poste en avant du village, pour protéger leurs travailleurs. »

— On écrit de Namur, 25 juillet :

« Le colonel Charlier, commandant les bataillons des gardes civiques de notre province, vient d'être appelé au ministère de la guerre, pour service relatif au travail de l'armée de réserve. »

— On écrit de Tournay :

« Le dépôt du quatrième d'infanterie est parti de notre ville où il reste à peine dix à douze fantassins. »

« L'artillerie de notre garde civique a reçu l'ordre de se mettre en route pour l'armée. »

— Le 22 de ce mois, un incendie s'est manifesté à deux maisons, situées à Greiveldange (Luxembourg), malgré tous les efforts des villageois, les maisons, étables, foin et tout le mobilier furent la proie des flammes. Une de ces maisons était assurée. La perte est évaluée à 2400 florins. Cet accident est dû à l'imprudence de petits enfants.

— On lit dans le *Journal des Flandres* :

Les dissensions qui séparaient depuis quelque temps les deux vieux organes du royalisme français, la *Quotidienne* et la *Gazette de France*, viennent de passer en guerre ouverte. La *Gazette*, comme on le sait déjà, a l'air aujourd'hui de défendre par fois la liberté des peuples; d'un autre

côté, la *Quotidienne* se constitue le champion de tous les despotes du monde. Guillaume-le-têtu, entre autres, ce corryphée de l'intolérance protestante occupe un rang éminent dans la nombreuse clientèle de la *Quotidienne*, qui se dit feuille catholique. Voici comme s'exprimait dernièrement ce feuille dans un de ses plaidoyers en faveur de Guillaume :

« Le pavillon hollandais est en ce moment le drapeau de la civilisation, car il défend non-seulement la dignité des trônes et la religion des traités mais la liberté même, compromise par les folles révolutions. »

La *Gazette* lui répond :

« Nous ne pouvons comprendre un tel langage appliqué au pavillon hollandais, le drapeau du protestantisme, symbole d'un gouvernement qui a tyrannisé la foi catholique des Belges, qui, violant les droits du pouvoir paternel, obligeait les pères à envoyer leurs enfants dans ses collèges, et qui usurpant le pouvoir spirituel, forçait les évêques à conférer les ordres qu'aux jeunes gens sortis de collège philosophique. C'est ce gouvernement arbitraire, despotique et obstiné qu'on ose nous donner comme le drapeau de la civilisation. Il faut convenir que la *Quotidienne* a de singulières préférences. »

— On mande de Cassel, 15 juillet :

« La séance d'hier de nos états a été des plus importantes : Le commissaire de la diète ayant annoncé la clôture de la session pour le 27 de ce mois, quelques-uns des membres protestèrent contre cette mesure, et il a été convenu entre autres de ne pas souscrire à la clôture de la session avant que tous les objets en discussion ne fussent terminés, notamment la loi sur la presse. On attend avec impatience le résultat de cette opposition. Hier soir, il y a eu une réunion d'habitants, dans laquelle on a résolu d'envoyer à nos députés une adresse de remerciements, pour la conduite tenue par eux à l'occasion des dernières ordonnances de la diète, portant défense de porter des marques d'association politique, et de réunions d'assemblées populaires. »

— Depuis la dernière expédition anglaise au pôle du Nord, on comprime, pour l'usage de la marine, le jas de viande, de manière que 50 livres de bœuf se réduisent à une substance d'un pouce carré. Un matelot peut mettre dans sa tabatière un quartier de bœuf, et charger, sans se gêner, son gosier d'un filet de veau et d'une demi-douzaine de jambons. On appelle cette quintessence des viandes *pemmekin*.

— Quelques journaux de la Belgique ne sont pas d'accord sur la traduction du mot *lattenstrafs*, punition militaire abolie en Prusse : les uns disent que c'est la bastonnade, tandis que d'autres prétendent le contraire.

La *lattenstrafs* est une salle de police, dans laquelle le plancher est remplacé par une espèce de grille, formée avec des lattes carrées, transversalement. Le soldat avant d'y entrer doit quitter ses chaussures, et ne garde pour tout vêtement que la chaussure et le caleçon. On a vu de ces malheureux qui, après avoir subi leur punition, avaient l'air hébété comme des imbécilles : aussi le terme fixé se comptait par heures, et ne pouvait jamais dépasser les vingt-quatre heures. Dans toutes les garnisons prussiennes, il existait de ces salles de discipline.

— Depuis quelque temps on remarque dans l'exécution des chœurs de l'Opéra, lors même qu'ils sont chantés dans le lointain, un ensemble qui n'avait point obtenu jusque là. Ce résultat est dû à une idée ingénieuse de M. Habeneck; ce chef d'orchestre habile a imaginé des pédales placées près de lui, et qui, par un mécanisme fort simple, frappent les temps des premières mesures dans les cordes de droite et de gauche. Par ce moyen les choristes sont mis immédiatement en communication de mouvement et de mesure avec l'orchestre, et les chefs des chœurs, avertis à temps, guident sans peine les masses de chanteurs. Ce procédé si simple pourrait être adopté dans tous les théâtres lyriques.



— Un traité de commerce et de navigation entre la ville libre de Francfort et le roi d'Angleterre, a été signé à Londres le 13 mai dernier. Ce traité a pour but de placer les objets d'importation et d'exportation du territoire de Francfort dans les ports de la Grande-Bretagne, et réciproquement de la Grande-Bretagne à Francfort, sur le pied de la nation la plus favorisée. Les navires de Francfort seront assimilés, pour toute espèce de droit de tonnage et de navigation dans les ports de la Grande-Bretagne, aux navires anglais, et réciproquement à Francfort, les navires anglais seront assimilés aux navires nationaux.

— On lit dans un journal de Paris :

« On assurait à Lisbonne le 15, que les troupes qui s'étendaient jusqu'à Leira avaient commencé un mouvement en avant se dirigeant sur Coïmbre.

« Depuis quelques jours on ne recevait plus à Lisbonne des lettres de la rive droite du Mondego; ainsi le public ignorait ce qui se passait au-delà de ce fleuve; cependant les proclamations de don Pedro affluaient de toutes parts à Lisbonne. Les autorités civiles et militaires, et surtout la police déployaient la plus grande surveillance. Les décrets, les ordonnances, les édits tapissaient les coins des rues.

« Les moines, qui lorsqu'il n'y avait pas de dangers, adressaient des représentations à don Miguel, offrant de prendre les armes et de répandre jusqu'à la dernière goutte de leurs sang pour la défense du trône, à la vue du danger s'excusaient de prendre le mousquet.

« Enfin, au milieu de la tempête qui s'approchait de Lisbonne, le gouvernement se trouvait sans argent et sans savoir où donner de la tête, car le moment n'était pas trop favorable pour envoyer des garnisaires chez les contribuables. Enfin les lettres mandent qu'un tel état de choses ne pouvait pas durer long-temps et que quelques jours suffiraient pour décider la grande question.

Un journal de Bruxelles annonçait hier un mouvement dans l'armée hollandaise, le camp de Ryeu devait avoir été levé. Cette nouvelle est aujourd'hui démentie.

Nous recommandons à l'attention des lecteurs des extraits des journaux anglais insérés plus bas.

#### SUR LE 67<sup>e</sup> PROTOCOLE.

L'aveuglement du cabinet français devient aujourd'hui difficile à expliquer. Comment a-t-il pu consentir aux nouveaux délais accordés à la Hollande, plus désastreux peut-être pour la France que pour nous? Tant que la question belge ne sera point résolue, n'est-il pas évident que le gouvernement de juillet ne pourra donner à la France aucune preuve des intentions pacifiques des puissances du Nord. C'est faire beau jeu à l'opposition, qui devient de jour plus redoutable, que lui accorder deux mois de déclamations, pendant lesquels elle ne cessera de montrer aux masses la Sainte-alliance sur le point d'envahir le pays, et parviendra ainsi à les entretenir dans cet état de défiance et d'irritation, qui favorisent si puissamment les vues des partis qui visent au renversement du trône de Louis-Philippe. Comme on l'a dit et répété mille fois : la reconnaissance définitive de la Belgique peut seule apaiser la France sur les craintes que lui inspire la politique du Nord. Ce n'est que ce traité à la main, que les hommes du juste-milieu peuvent se présenter avec avantage en face de leurs ennemis.

Aujourd'hui même, à l'occasion du 67<sup>e</sup> protocole, la presse opposante insinue que le ministère français, de connivence avec les rois absolus, travaille dans l'intérêt d'une restauration en France et en Belgique. Ils s'appuyent sur les mouvements militaires qui, suivant eux, ont lieu en ce moment en Autriche et sur les frontières de la Pologne, et qui, toujours dans leur opinion, ont pour objet de cerner la France et la Belgique. (1).

(1) Les journaux ministériels démentent aujourd'hui ces nouvelles, mais les dénégations n'ont plus de prise sur les masses, il leur faut des faits.

L'extrême faiblesse des hommes du ministère français explique plus naturellement sa conduite, que les insinuations des journaux du mouvement. Mais de faiblesse en faiblesse où s'arrêteront-ils; où sont-ils même déjà arrivés? Voici les termes de la ratification du traité des 24 articles par Louis-Philippe, roi des français :

« Nous, ayant agréable le susdit traité du 15 novembre en toutes et chacune des dispositions qui y sont contenues, déclarons, tant pour nous que pour nos héritiers et successeurs, qu'il est accepté, approuvé, ratifié et confirmé et par les présentes signées de notre main, nous l'acceptons, approuvons, ratifions et confirmons. Promettant en foi et parole de roi, de l'observer et de le faire observer inviolablement, sans jamais y contravenir ni permettre qu'il y soit contrevenu directement ni indirectement, en quelque sorte et manière que ce soit. »

Nous demanderons si les paroles de Louis-Philippe se soutiennent bien glorieusement à côté des derniers travaux de la conférence de Londres signés Durand de Mareuil? Il n'est qu'une seule manière de sauver l'honneur des paroles royales : c'est de dire que nous sommes libres de refuser les propositions de la conférence, et que nous pouvons compter sur l'appui des armes françaises, si nous avons besoin de leur secours. Pour nous, nous admettons volontiers cette explication, et nous regardons comme calomnieux les bruits de menaces secrètes venues du gouvernement de juillet, si nous refusons de nous soumettre aux exigences des amis de la Hollande.

#### NOUVELLES DE HOLLANDE.

Voici le résumé de la correspondance de l'Émancipation de La Haye, en date du 25 juillet :

« Le 67<sup>e</sup> protocole, dont on connaît les principales dispositions, sans en avoir le texte littéral, était accompagné de trois annexes, savoir : A une note, qui répond à celle du gouvernement hollandais sur le 65<sup>e</sup> protocole, et se réserve de répondre ultérieurement à celle postérieure qui regarde le protocole 64. La conférence, au fond, revient sur le projet de traité contenu dans le 65<sup>e</sup> protocole et reconnaît que le contre-projet de loi de Hollande renferme des dispositions auxquelles elle pourra donner son approbation. Elle est dès-lors disposée à faire quelques changements à son projet de traité, et ces changements sont consignés dans l'annexe B. Ils s'accordent avec les renseignements que nous avons publiés ce matin, et les rectifications à la rubrique Bruxelles ci-dessus. L'annexe C est une réponse du général Goblet, par laquelle en réponse à toutes ses notes précédentes, la conférence lui communique qu'elle a reçu des contre-propositions du roi des Pays-Bas, et qu'elle attend de S. M. une prompte réponse sur les observations auxquelles ces propositions ont donné lieu de sa part.

« Un 68<sup>e</sup> protocole est relatif à l'affaire de M. Thorn, et demain nous en connaissons probablement le texte.

« La réponse du roi aux observations de la conférence dont il est question dans l'annexe C, doit être partie aujourd'hui. On suppose qu'elle contient un refus positif d'entrer en négociation directe avec la Belgique. »

— Le 10, la division de réserve a quitté le camp d'Oirschot, et s'est dirigé sur Oosterwyk, où maintenant le quartier-général se trouve fixé. La 3<sup>e</sup> division est allée occuper le camp d'Oirschot, et la 2<sup>e</sup> division, sous les ordres du duc de Saxe-Weimar en a repris les cantonnements. Le duc a établi son quartier-général à Eindhoven. La cavalerie, qui était stationnée dans le Lange-straat, se portera également en avant, et les lanciers sont destinés à concourir avec les chasseurs au service des avant-postes. Déjà tous ces mouvements sont terminés.

— On écrit de Ryeu, 21 juillet :

« Aujourd'hui est parti d'ici le 2<sup>e</sup> bataillon de chasseurs sous le commandement du lieutenant-colonel Evers, pour se rendre dans les villages de Chaam et d'Alphen. »

#### VILLE DE LIEGE.

Extrait du procès verbal de la séance du conseil de régence du 14 juillet 1832.

Présens : MM. Louis Jamme, président; Guillaume Plamier, Dejaer, Demonceau, Defooz, Nagelmackers, de Behr, Billy, Burdo, Frankinet, et Bayet.

La séance est ouverte à 5 heures du soir. Le conseil maintient sa résolution du 6 juillet courant à l'égard de la partie des bâtimens de Saint-Laurent cédée à l'autorité militaire pour l'établissement d'un hôpital de cholériques et laquelle est lavée en jaune dans le plan annexé à ladite résolution. Il la modifie seulement en ce que le rez-de-chaussée de cette partie sera également mise à la disposition de ladite autorité ainsi que la pièce, le vestibule et l'escalier indiqués par les lettres A B au nouveau plan annexé au présent. Il est entendu néanmoins, que la cuisine au rez-de-chaussée détachée de ladite partie cédée restera à l'usage de la caserne, et qu'en aucun cas la communication avec l'hôpital des militaires cholériques ne pourra avoir lieu par la cour de la caserne. On communiquera entre les deux hôpitaux par une porte qui sera établie au premier étage.

Vu les observations faites par M. Antoine Vanderstraeten sur la délibération du 7 de ce mois, le conseil adopte la proposition de ce dernier de céder sept cent soixante aunes de terrain le long de la rue des Carmes, pour l'élargissement de cette rue, terrain indiqué en jaune dans le plan annexé au présent, au prix de deux mille cinq cent florins, payable au terme de dix ans. Les intérêts annuels de cette somme sont fixés à soixante quinze florins. Ledit élargissement s'effectuera avant 1834. M. Vanderstraeten se réserve les matériaux du mur de clôture à démolir. Cette proposition sera soumise au gouvernement.

Le conseil approuve le cahier des charges des travaux à exécuter pour l'appropriation d'une école gratuite de filles et d'une école gardienne dans le local de Saint-Pierre appartenant à la ville.

Un contrevenant au règlement des taxes municipales est condamné à payer vingt-cinq florins d'amende, outre les droits et frais.

Le conseil met à la disposition des bourgmestre et échevins cent florins à l'effet de disposer une des salles de l'hôtel-de-ville, pour le concours des élèves du conservatoire de musique. On proposera aux états d'en imputer le paiement sur le fonds des dépenses imprévues de 1832.

Il est décidé, sous l'approbation des états députés, que la ville appellera du jugement du tribunal de première instance rendu le 2 juin 1832 dans l'affaire des pillages. — Quant à la proposition de M. Hyacinthe Fabry, de lui délivrer une inscription au livre de la dette de la ville pour la somme qu'il réclame, il n'y sera pas donné suite, attendu que cet objet est de nature à être liquidé à la charge de l'état, et non de cette cité.

Les actionnaires de la Salle de Spectacle communiquent à la régence une lettre du directeur du 6 juillet courant par laquelle il leur demande un prêt de 6000 francs remboursables par mois sur l'abonnement de la prochaine année théâtrale. Ils font observer la pénurie de leur caisse, et demandent que la régence fasse ce prêt. Elle n'a aucun fonds disponible, et la ville manque même de ressources pour des besoins urgents. Le conseil offre de verser de suite dans ladite caisse, les 6000 francs du subside annuel porté au budget, de 1832 pour les mettre à portée de satisfaire à ladite demande du directeur du spectacle.

Pour extrait conforme :  
Le secrétaire de la Régence, DEMANY.

CHOLÉRA. — Bruxelles, 24 juillet à midi. — 3 cas nouveaux, 1 décès. Le 25 juillet, un cas nouveau, 1 décès.

Gand, 2 juillet, à 7 heures du soir. — Depuis hier, 11 décès, 19 nouveaux cas, 47 en traitement, 59 convalescens; 19 guéris.

Anvers, le 24 juillet. — 5 cas nouveaux, 2 décès.

Mons, le 24 juillet. — Ni cas nouveau, ni décès.

Louvain, le 24 juillet. — Ni cas nouveau, ni décès.

#### JOURNAUX ANGLAIS.

Nous reproduisons aujourd'hui, dans son entier, un article du Times du 21, remarquable par l'intelligence qu'il annonce du véritable état de la question belge à l'heure qu'il est, et par la chaleur avec laquelle l'auteur insiste sur la nécessité de mettre enfin un terme à l'insolence de la Hollande et aux longues incertitudes de la diplomatie. Si nous ne nous faisons pas illusion, cette opinion si franche de la presse anglaise, réagira efficacement sur le cabinet de Londres et amènera pour nos affaires une résolution énergique, déjà trop long-temps attendue, et qu'il est devenu impossible d'ajourner davantage.

Nous nous apercevons, à certains articles du Messenger des Chambres du 16 et du 18 de ce mois, que le plan de partage de la Belgique entre la France et la Hollande, développé, il y a quelque temps dans une lettre de La Haye



et qui a fait l'objet de commentaires de la part de ce journal, est encore défendu avec un empressement mêlé de colère, par les politiques hollandais, tandis que ceux de France le désavouent par des motifs de bonne foi et d'honneur. Nous admirons beaucoup plus l'esprit de ce désaveu, que celui dans lequel les propositions ont été faites, et répétées par l'avocat du roi Guillaume.

Ce Hollandais accuse le *Times*, qui représente, d'après lui, l'opinion générale de ce pays, du crime déjà ancien d'égoïsme anglais; et pourquoi? Parce que nous avons montré un certain degré d'indignation, en remarquant l'apparente perfidie qui s'attachait à la révélation d'un plan, à l'aide duquel, non-seulement les négociations de ces 18 derniers mois seraient devenues inutiles, mais qui aurait violé une longue série d'engagements positifs et solennels contractés par la France, l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse, la Belgique, et dans quelques circonstances par la Hollande elle-même, d'un plan qui serait venu couvrir de ridicule et de honte les conseils de la Grande-Bretagne, et les légitimes demandes des peuples d'Europe, pour l'accomplissement des promesses nationales et l'observation de la foi des traités. Nous passons sous silence la supposition, qu'on aurait commencé par proposer de laisser Anvers et le pays adjacent au pouvoir de la Hollande (qui stipule toujours pour la libre navigation de l'Escaut), et d'abandonner le reste de la Belgique pour l'adjoint au territoire français. Nous ne disons rien pour le moment, de ce que, dans un pareil cas, des hommes d'état anglais auraient pu regarder comme d'accord avec la sûreté nationale.

Mais à cette époque avancée d'une suite de négociations, qui prétendent à être sérieuses, et qui toutes ont admis en principe que Bruxelles ne serait point français, ni Anvers hollandais, il serait extravagant et monstrueux d'entretenir un projet, conçu, pour ainsi dire, avec le plus profond mépris de toutes les puissances dont la signature a été apposée au bas de 67 protocoles, qui deviendraient ainsi du papier perdu ou quelque chose de pis encore, car ils seraient la preuve d'une extravagance de légèreté et de perfidie dont l'histoire n'offre point d'exemple. Le correspondant hollandais n'est, après tout, qu'un Hollandais déhonté. Il accuse l'Angleterre de perfidie, parce qu'elle retient quatre ou cinq colonies hollandaises, *conquises* dans le temps à ce pays, par suite de l'union de la Belgique et de la Hollande! Quelle modestie! La Hollande avait elle donc quelque chose à céder? Elle qui s'était engagée dans une guerre contre l'Angleterre et dont toutes les colonies avaient été conquises par cette dernière! Elle qui avait perdu son existence nationale par l'incorporation à l'empire français! Elle qui n'avait pas un vaisseau, pas une île, pas un établissement, pas un pouce de terrain au monde, battue, réduite à la misère, complètement engloutie; qui en 1814 ne reprit son existence et son nom, du moins en grande partie, que grâce à l'amitié de l'Angleterre, comme elle ne dut qu'à sa générosité prodigue si mal récompensée, la restitution de Java et des îles aux épaves. La Hollande, ou son défenseur avoué, voudrait faire passer l'Angleterre pour perfide, parce qu'elle n'a pas restitué Demerari et le Cap; mais est-ce la faute à l'Angleterre, si par son administration maladroite et arbitraire, la Hollande n'a pas su garder ce que la Grande-Bretagne et ses alliés lui avaient donné.

Nous voudrions de tout notre cœur que Demerari, ou tant de nos braves compatriotes ont trouvé leur tombeau, et qui a causé la ruine de tant d'anciennes colonies anglaises, eût été rendu en 1814 aux Hollandais, et que nous eussions conservé avec les Molucques, cette précieuse possession de Java, si sagement gouvernée par sir Stamford Raffles, qu'un anglais désarmé eût pu seul maintenir la police dans cette île magnifique et si riche en population. Mais si les Hollandais n'y prennent pas garde, ces colonies pourraient un jour redevenir anglaises. Du reste, nous prenons en pitié les calomnies du diplomate de La Haye. Si la charité anglaise, comme il le dit, commence par elle-même, nous voudrions qu'elle se fût arrêtée là, et certes alors l'Angleterre et l'Europe auraient eu fort peu à se tourmenter de sa méchante et astucieuse obstination.

Le *Messageur des Chambres* admet sans difficulté, que des propositions de partage ont été faites à la France, dès le début des troubles de Belgique, et récemment encore. Il attribue le rejet de ces ouvertures par le gouvernement français, à son désir d'éviter une mesure qui aurait justement alarmé l'Angleterre, et mis en danger l'amitié des deux nations; amitié d'une si haute importance pour elles-mêmes et pour le monde. Cette déclaration a tous les caractères de la vérité et doit être reçue par le peuple anglais avec plaisir et reconnaissance.

Nous aussi nous apprécions, comme le *Messageur des Chambres*, tout le prix d'une franche et cordiale alliance avec la France, dans l'intérêt des deux pays, dans celui de la liberté et d'un sage gouvernement sur tout le globe. Si la Belgique, comme tout le monde le sait, a souscrit aux conditions qui lui étaient proposées par la conférence, et que la Hollande les rejette, ce dont elle ne se cache pas; si ensuite la conférence s'est engagée à exiger par la force l'acceptation de ces conditions par la puissance récalcitrante, pourquoi l'Angleterre et Louis-Philippe supportent-ils plus longtemps l'insolence et les défis des Hollandais? Pourquoi, comme l'a dit le général Goblet à lord Palmerston, est-on frappé d'impuissance, toutes les fois que le gouvernement hollandais insulte les puissances? Lord Grey et lord Palmerston, sont perdus dans l'estime des Anglais si cette indigne comédie se continue de leur consentement. Jamais l'alliance actuelle de la France et de l'Angleterre ne sera à l'abri des intrigues diplomatiques qui travaillent à la dissoudre, à moins que toute la question belge-hollandaise ne soit vidée par leur coopération active et réunie. Jamais, non plus, avant cette époque, la sincérité de chacun des deux cabinets ne sera placée à l'abri de soupçons raisonnables. (*The Times*.)

#### ARTICLE DU GLOBE AND TRAVELLER.

Il est évident, dit le *Globe and Traveller*, que le roi de Hollande compte sur la répugnance de la France et de l'Angleterre à faire la moindre chose qui puisse amener une guerre générale. Il paraît croire qu'il peut, en toute sûreté, refuser d'écouter les conseils de ses amis. Les marchands hollandais, qui craignent la rivalité d'Anvers, encouragent sans doute son obstination; mais le roi et ses conseillers pourront fort bien se tromper; ils verront, peut-être trop tard, qu'il y a une grande différence entre l'obstination et la ruse d'un côté, et la fermeté et la sagesse de l'autre, qui constituent un pouvoir réel. Les alliés ne peuvent plus se laisser jouer, et les Belges ne veulent plus. Bientôt un coup décisif sera porté, et si le roi de Hollande et les marchands hollandais en souffrent, eux seuls pourront s'en accuser. La mission de lord Durham à St Pétersbourg amènera probablement une crise, si elle n'est déjà arrivée.

#### UNIVERSITÉ DE LIEGE.

M. Fortunat Joseph Henrotin, de Tellin, subira l'examen de candidat en sciences, le 28 juillet à midi.

MM. Edouard Goossens, de Venloo, Nicolas Gilbert Fossion, de Hannut, et Victor Falisse, de Liège, subiront l'examen de candidat en sciences, le 31 juillet à 3, 4 et 5 heures.

*Faculté de droit.* — M. Charles Borromée Spillebout, de Roulers, subira son examen de docteur, le 30 de ce mois, à 4 heures.

MM. Eugène Moxhon, de Liège, et Auguste Vanderstraten de Ponthoz, subiront leur examen de candidat le même jour à 5 et 6 heures.

MM. Joseph Fastré, de Jemeppe, et Alphonse de Cheratte, de Liège, subiront leur examen de candidat le 31 de ce mois à 4 et 5 heures.

#### ETAT CIVIL DE LIEGE du 26 juillet.

*Naisances* : 3 garçons, 7 filles.

*Mariages* 3, savoir : Entre Hubert Quinon, faubourg St-Léonard, veuf de Marie Joseph Meunier, et Marguerite Meunier, herbière, même faubourg. — Jean Noël Nautet, menuisier, rue Seurs de Hasque, veuf d'Anne Joseph Levieux, et Marie Joseph Laguesse, couturière, même rue. — Frédéric Charles Antoine Joseph Dresse, à Jemeppe, et Marie Marguerite Thérèse Cap, négociante, rue d'Avroy.

*Décès* : 2 garçons, 2 femmes, savoir : Marie Agnès Winand, âgée de 70 ans, marchande tanneur, rue Large, épouse de Henri Damas Jacobs. — Catherine Lambrecht, âgée de 33 ans, rue Thier à Liège, épouse de Jean Ghaye.

#### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

J. F. MASU, rue Vinave d'He, n° 52, ECHANGE avec agio les louis et pièces de 20 francs, les frédéric, thalers, couronnes de Brabant et toutes monnaies étrangères, au dessus du tarif.

Il ACHETE les OBLIGATIONS de 10 et 12 millions, à un cours élevé, ainsi que les quittances de l'emprunt de la ville de Liège, basé sur le tiers des contributions et se charge de la négociation de toute espèce d'effets publics. 106

#### VENTE D'UNE FERME.

Le 16 août 1832, à dix heures du matin, chez le sieur Docteur, à la barrière de la Mallette, commune de Saint-André, il sera vendu publiquement une ferme, située à la Haye, commune de Clermont, occupée par le sieur Guillaume Cupers, composée d'une bonne maison d'habitation, étables, cour, jardin, et trois prairies, le tout tenant ensemble et contenant environ 9 bonniers.

On donne beaucoup de facilités pour le paiement. S'adresser au notaire FLECHET, de Warsage, pour voir les conditions 168

#### MONT-DE-PIETE.

Lundi 6 août et jours suivants, à deux heures précises, on vendra publiquement les gages surannés dont l'emprunt n'aura pas été renouvelé dans le délai de 14 mois.

L'excédant ou boni demeure à la disposition des possesseurs légaux de la reconnaissance, pendant 20 mois, à dater de la vente; passé ce temps, il est acquis à la caisse du Mont et compris dans les bénéfices payés aux établissements de charité.

Selon l'article 71 du règlement, les emprunteurs ont la faculté de faire vendre lesdits gages, sans attendre quatorze mois de dépôt, il suffit qu'ils aient séjournés dans les magasins de l'établissement 3 mois seulement.

Liège, le 27 juillet 1832. Le directeur, d'EVERLANGE.

#### VENTE PAR SUITE DE SURENCHERE.

Jeudi 2 août 1832, à 9 heures du matin, pardevant Bouhy, juge de paix des quartiers du Sud et de l'Ouest de cette ville de Liège, en son bureau, rue Saint-Jean-n° 794, maître DELBOUILLE notaire, procédera à la vente par suite de surenchère, d'une MAISON avec environ 2000 ches de jardin et terre, le tout situé à Tilleur, au-delà du Thier dit *Malgarny*, provenant de la succession de mon Passeux et de Marie Anne Demet. S'adresser pour amples informations audit notaire, lequel est chargé de prêter en prêt plusieurs Capitaux, dont un de 600 fls.

#### A VENDRE

Une belle MAISON, bâtie à neuf et couverte en tuiles bleues, avec étables idem, grange et écurie, plus 8 bonniers 72 perches environ dont 3 bonniers 49 perches en terre labourable, et le reste en jardin et pré, le tout sis à Fecloux commune de Soumagne.

La maison peut convenir pour être occupée par un propriétaire et servir de quartier-maître.

L'acquéreur aura les plus grandes facilités pour le paiement. S'adresser à M<sup>e</sup> VARLET, notaire à Beyne.

A VENDRE aux enchères publiques sur une seule publication, le lundi 6 août, à dix heures du matin, en l'église et par le ministère de M<sup>e</sup> PARMENTIER, notaire, place de la Comédie, n° 784, à Liège, six BONNIERS de terre et pré, en trois pièces, situés à Neblou, commune d'Quilley canton de Nandrin, district de Huy.

A VENDRE plusieurs beaux CHEVAUX de selle et de voiture, ainsi qu'un bon TILBURY, au Manège, place St-Philippe.

#### COMMERCE.

Fonds anglais du 23 juillet. — Consol., 82 5/8 à 82 3/4.

Bourse de Vienne du 17 juillet. — Métalliques, 87 0/0. Actions de la banque 1132 1/2.

Bourse de Paris, du 24 juillet. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 97 fr 85 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 sept., 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1830, 67 fr. 45 — Actions de la banque, 0000 00 c. — Certif. Falconnet 79 fr. 50 c. — Emprunt rom. d'Espagne 1830, 76 7/8. — Emprunt d'Haïti, 000 fr. — Emprunt rom. 78 0/0. — Emprunt Belge 75 3/8.

Bourse d'Amsterdam, du 25 juillet. — Dette active, 112 0/0. — Idem différée 718. — Bill. de ch. 15 3/4 1/2. — Syndicat d'amortissement 70 0/0 0/0 0/0 0/0. — Remb. 2 1/2 00 0/0. — Act. Société de comm. 00 0/0 0/0 0/0. — Rns. Hope et Co, 94 et 95 5/8 0/0. — Dito ins. gr. li. 718 0/0 0/0. — Dito C. Ham., 0/0 0. — Dito em. à L. 00 0/0. — Dan. à Lond. 00 0/0. — Ren. fr. 0 1/2, 67 5/8 0/0 0/0. — Esp. H. 5 0/0. 00 — Dito à Paris, 00 0/0 — Rente perp. 0/0 00 00 0/0 0/0. — Vienne Act. Banq. 00 0/0 — Métall. 1/4 0 0/0. — A Rot. 1<sup>re</sup> l. 000. — Dito 2<sup>e</sup> l. 000. — Dito de Pologne 00 0/0. Naples Falconnet 0. 74 0/0 00 0/0 0/0. — Dito Londres 00 0/0 0. — Brésil. 00 0/0. Grecs 00 0/0 0/0. — Perp. d'Amst., 49 3/4.

#### Bourse d'Anvers du 26 juillet.

Changes. — Amsterdam c. j. 84 à 5/8 av. A. — Londres 40 1/4, 2 mois 40 8 1/2 à 9 P. — Hambourg 35 1/2 P., 2 mois 35 3/8 N. — Francfort manque.

	a courts jours	a 2 mois.	a 3 mois
Amsterdam	34 0/0 av. A		
Londres.	42 27 1/2	42 22 1/2 P	
Paris.	47 5/16	A 47 1/8	
Francfort.	36	35 13/16	
Hambourg.	35 1/2	35 3/8	
	Escompte 4 0/0		

#### Cours des Effets.

Belgique Empr. de 10 mill., 5 d'intérêt, 98 7/8 9  
Empr. de 42 mill. " 97 1/2 A.  
Empr. de 24 mill. " 74 1/8 1/4  
Dette active, 5 " 95 0/0 A.  
Oblig. de Entr. 5 " 00 0/0.  
Hollande. Dette active, 2 1/2 " 00 0/0.  
Oblig. synd. 4 1/2 " 00  
Rent. remb. 2 1/2 " 84 1/2 et 68

Le 26 juillet, il est arrivé au port d'Anvers, neuf navires chargés de céréales.

Bourse de Bruxelles, du 25 juillet. — Emprunt de 12 millions, intérêt 5, 97 3/8. — Emprunt de 10 millions, intérêt, 99 0/0. — Emprunt de 24 millions, 74 0/0 A.

#### Prix des grains au marché de Liège du 26 juillet.

Froent, la rasière P. B., 41 fl. 09 c.  
Seigle, id 7 fl. 73 c.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot d'Or, n° 622, à Liège.